



Brève juridique N°27.23

du 08/09/2023

BREVE – Mise à jour du kit environnement relatif au classement hôtelier

La présente brève vous informe de la mise à jour du Kit environnement à destination des hôteliers qui souhaitent obtenir ou renouveler leur classement d'hôtel de tourisme auprès d'Atout France.

Comme nous vous en informions aux circulaires juridiques 07.22, 07.22 BIS et 07.22 TER, le référentiel de classement des hôtels de tourisme est révisé tous les 5 ans, le référentiel actuellement en vigueur a été publié le 1^{er} avril 2022.

Le nouveau référentiel a notamment intégré de nouveaux critères relatifs au « développement durable ».

Le kit environnement classement hôtelier de 2016 a été mis à jour pour intégrer les nouveaux critères et actualiser les supports existants proposés par l'UMIH.

Ce kit a vocation à accompagner les hôteliers dans leur démarche de classement ou de renouvellement de classement auprès d'Atout France afin de remplir les critères du référentiel relatif au développement durable.

Vous trouverez, en annexe, de la présente brève le document cadre « kit environnement classement hôtelier », celui-ci contient des liens cliquables qui renverront vos adhérents vers différents documents d'accompagnement : affichage type, guide, note, etc.

Ces documents sont à imprimer/adapter selon ce que souhaite mettre en place chaque établissement hôtelier.

Le document est également consultable directement en cliquant [ICI](#) (*il faudra télécharger le document pour que les liens fonctionnent*).